

## Rappels des risques :



Chute de hauteur

## Pré-requis

Avant d'utiliser une nacelle, je dois

- Vérifier que **mon autorisation de conduite pour la nacelle utilisée est valide**
- Vérifier **la conformité** de la nacelle

## Mode opératoire

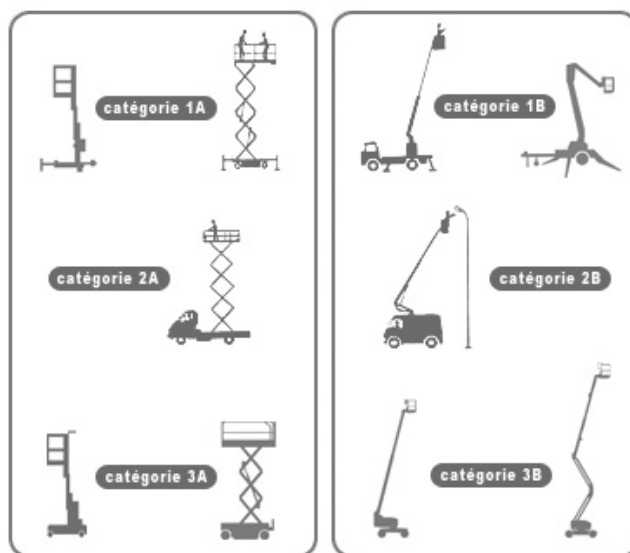
## Lorsque j'utilise une nacelle, il est obligatoire de :

- Vérifier **la charge au sol** de la zone d'évolution de la nacelle
- Baliser** la zone de travail (Physique ou humain)
- Porter le harnais si son port est obligatoire :**
  - Pour les PEMP type 1: Port du harnais non obligatoire (sauf si imposé sur la notice constructeur) mais une analyse des risques préalable est nécessaire
  - Pour toutes PEMP type 2 et 3: Port du harnais obligatoire pour éviter le risque d'éjection et s'accrocher au point d'ancrage de la nacelle
- S'assurer qu'un **surveillant** se trouve au sol tout le long de la manœuvre et qu'il **reste en contact visuel** durant toute la durée de l'opération
  - La personne au sol n'est pas obligée d'avoir une autorisation de conduite, mais doit avoir été sensibilisée (en interne par son manager) aux modalités de secours le cas échéant. Elle doit pouvoir intervenir rapidement sur la nacelle à partir du sol.
  - Pour le personnel Naval Group, la sensibilisation à l'utilisation des PEMP doit être enregistrée et tracée dans la formation au poste de travail.
- Respecter **le poids et le nombre** de personnes indiqués sur la plate-forme
- Travailler **toujours à l'intérieur** de la plate-forme. Il est notamment interdit de grimper sur les garde-corps pour atteindre une zone
- Quitter la plate-forme uniquement après l'avoir **abaissée au maximum** (sans que le panier touche le sol)
- Evacuer** au fur et à mesure les équipements et matériels de la nacelle afin de prévenir les risques de chute d'objets

### 1. Rappel des types de Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) :

La norme NF EN 280 classe les PEMP soit selon le mode d'élévation (groupe), soit selon la possibilité de translation (type).	
Groupe selon le mode d'élévation	Groupe A : appareils à élévation verticale
	Groupe B : appareils à élévation multidirectionnelle, dont la nacelle peut s'écarter horizontalement du châssis porteur
Type selon la possibilité de translation	Type 1 : pas de translation du porteur si la plateforme est en élévation
	Type 2 : translation du porteur avec la plateforme en élévation commandée à partir du porteur
	Type 3 : translation du porteur avec la plateforme en élévation commandée depuis la plateforme

Les CACES PEMP doivent être adaptés au matériel utilisé (même dénomination).



**Rédacteur :**  
O.GABRIAC/A.SABIRON

**Vérificateur :**  
B.GIACOMEL  
Visa ACQUIS

**Approbateur :**  
Y. HUMBERT

**Date :** 05/11/2020  
VISA : ACQUIS  
Original à SM/HSE